



Crowdfunding

Brochure destinée aux
investisseurs privés

■ ■ ■ BASIC

Sommaires

Qu'est-ce que le crowdfunding?	3
Pourquoi une entreprise fait-elle appel au crowdfunding?	4
Comment le crowdfunding fonctionne-t-il?	5
Pourquoi investir en crowdfunding?	6
Conseils pratiques	8
Législation	9
Risques pour l'investisseur	10

Qu'est-ce que le crowdfunding?

La première campagne de crowdfunding connue remonte en 1886 lorsque le socle de la statue de la Liberté avait besoin d'être financé. Depuis lors, le crowdfunding est devenu beaucoup plus accessible depuis l'avènement d'Internet. Le crowdfunding, également appelé financement participatif, est un mode alternatif de financement de projets, dans le cadre duquel le porteur de projet (l'entrepreneur) fait appel au grand public pour lever des fonds en vue de la réalisation de son projet. Le crowdfunding est désormais une technique courante qui va bien au-delà de la simple levée de fonds auprès d'un large groupe d'investisseurs.

DES FORMES DIVERSES

Le crowdfunding existe sous les formes suivantes:

1) Crowdfunding non-financier

a. Donation based: (basé sur des donations ou des dons) : les investisseurs peuvent faire don sans contrepartie d'un montant déterminé à un projet dans lequel ils entrevoient du potentiel. La Croix-Rouge et Kom op tegen Kanker en sont des exemples.

b. Reward based: (basé sur une récompense) : les investisseurs achètent une récompense non financière déterminée. Il peut s'agir, par exemple, de la première version d'un produit que l'entrepreneur développe grâce au financement. Kickstarter est l'une des plateformes les plus connues au monde. Exemples de projets: Onak (canoë pliable), etc.

2) Crowdfunding financier

a. Equity based: (basé sur des actions) : les investisseurs reçoivent effectivement des parts ou deviennent actionnaires de l'entreprise. Ils participent ainsi directement au capital de l'entreprise. Cette forme de crowdfunding est principalement utilisée par les entreprises débutantes car celles-ci ne peuvent pas communiquer à l'avance le montant des dividendes et des plus-values que les investisseurs recevront sur l'action.

b. Le crowdfunding sous forme d'emprunt obligataire : (parfois appelé crowdlending dans la presse): Iles investisseurs prêtent de l'argent à l'entreprise et reçoivent des titres de créance sur cet emprunt ou cette obligation. Le remboursement est effectué selon les conditions prédéfinies. Cette forme de crowdfunding est actuellement la seule forme disponible sur la plateforme Bolero Crowdfunding.

Pourquoi une entreprise fait-elle appel au crowdfunding?

Pour financer un projet, la plupart des entrepreneurs demandent un prêt à la banque. Mais il existe aussi d'autres formes de financement auxquelles recourent de plus en plus d'entrepreneurs. Et les raisons sont multiples:

1) Le marketing: une campagne de crowdfunding est plus qu'un simple mode de financement. En faisant appel au crowdfunding, les entrepreneurs atteignent le grand public auprès duquel ils peuvent trouver de véritables fans de leur produit/entreprise.

2) La rapidité: Eune fois la campagne lancée, l'entrepreneur dispose rapidement du financement nécessaire.

3) Un complément au crédit bancaire: le crowdfunding peut être plus coûteux qu'un crédit bancaire, mais il est moins cher que le capital-risque. Il sert de levier aux entreprises qui visent une diversification optimale de leur portefeuille de financement.

4) Un complément à une subvention: en plus des subventions éventuellement obtenues, une entreprise peut avoir besoin de capitaux supplémentaires sous la forme d'une obligation (subordonnée).

Comment le crowdfunding fonctionne-t-il?

Les entrepreneurs ont souvent besoin d'un financement externe pour réaliser un projet. Pour répondre à ce besoin, ils peuvent se tourner vers le crowdfunding.

Quelles sont les différentes étapes du lancement d'une campagne de crowdfunding?

Dans un premier temps, l'entrepreneur présente son projet à une plateforme de crowdfunding. Cette plateforme évalue ensuite le projet et sa conformité aux exigences. Si l'évaluation est positive, toutes les informations relatives au projet et à l'entreprise sont publiées en ligne. L'investisseur pourra trouver sur la plateforme toutes les informations concernant l'entreprise, l'équipe et le plan de financement du projet. Plusieurs plateformes de crowdfunding utilisent également **un rating ou un score de risque**.

Alors que certaines plateformes ont élaboré leur propre rating, d'autres utilisent un rating attribué par **une agence de notation indépendante telle que Dun & Bradstreet**. L'investisseur peut ainsi évaluer le projet et l'entreprise sur la base de paramètres objectifs avant de s'engager.

À quel moment un projet de crowdfunding est-il réussi?

Le projet est réussi si l'entreprise parvient à lever le montant de financement minimum auprès du public. L'entrepreneur reçoit alors l'argent et l'investisseur reçoit des parts de l'obligation ou de l'emprunt.

Commence ensuite **le plan d'amortissement convenu du capital emprunté**. Plusieurs options sont également possibles pour le remboursement de la somme empruntée. Certaines entreprises optent pour un remboursement annuel ou mensuel du capital, mais elles peuvent aussi opter pour un remboursement appelé 'bullet'. L'investisseur ne récupère alors la somme prêtée initialement qu'à la fin de la durée. Outre le remboursement du capital, l'investisseur peut aussi compter sur des intérêts. Le remboursement anticipé du capital ou des intérêts n'est pas possible.

Si l'entreprise ne lève pas le montant minimum, la campagne de crowdfunding n'aboutit pas et l'investisseur récupère sa mise.

Pourquoi investir en crowdfunding?

Une enquête menée auprès des investisseurs de Bolero Crowdfunding révèle que 72% d'entre eux recourent au crowdfunding pour diversifier leur portefeuille d'investissement. Le fait que les investisseurs puissent co-entreprendre est également une motivation importante pour investir dans un projet de crowdfunding. Ils soutiennent ainsi les PME auxquelles ils croient et offrent des opportunités de croissance aux petits entrepreneurs. Enfin, les investisseurs indiquent également qu'un rendement plus élevé motive leur intérêt pour le crowdfunding.

Résumé des **avantages** du crowdfunding:

- Vous soutenez directement les petites et moyennes entreprises. Grâce au crowdfunding, vous stimulez la croissance de ces entreprises et vous investissez directement dans l'économie belge. Votre financement permet de développer de nouvelles technologies ou de créer des emplois supplémentaires. Les motifs de financement des PME qui font appel au crowdfunding sont très variés: cela peut aller du financement d'un nouvel outil en ligne à l'achat d'immobilier en passant par la promotion d'un projet plus durable. L'objet du financement est présenté pour chaque projet.
- Vous bénéficiez d'un rendement financier plus élevé. Il va de soi qu'un risque plus élevé mérite un rendement plus élevé. En investissant en crowdfunding, vous prenez un risque plus élevé. Votre investissement n'est en effet pas garanti et, compte tenu de son caractère subordonné, vous n'êtes pas un créancier privilégié. Cela signifie qu'en cas de faillite, vous ne pouvez compter sur un remboursement éventuel qu'après les autres créanciers, mais avant les actionnaires. Le rendement d'investissement plus élevé constitue en revanche un avantage intéressant. Les taux d'intérêt sont déterminés sur base du profil de risque de l'entreprise, de la durée et des conditions de remboursement ainsi que de l'environnement de taux. Pour les campagnes de crowdfunding, des intérêts bruts* compris entre 5 et 10% sont courants. La répartition est ici cruciale: mieux vaut ne pas investir tout son argent dans le crowdfunding. Celui-ci doit plutôt être considéré comme un moyen de diversifier un portefeuille d'investissement existant.
- Il n'est pas nécessaire d'investir un montant élevé. Par projet, le montant d'investissement dans une campagne de crowdfunding va de 100 euros minimum à 25 000 euros maximum. Il est même recommandé d'investir un petit montant dans de nombreux projets afin de répartir le risque.
- Vous ne payez pas de frais. L'investisseur ne paie pas de frais lorsqu'il investit sur la plateforme Bolero crowdfunding. Il n'y a ni frais d'entrée, ni frais de sortie. L'émetteur paie une commission pour la publication de la campagne et le placement de l'émission, comprise entre 5 et 7% du montant levé. Vous bénéficiez d'un taux d'intérêt fixe et d'un plan

d'amortissement préétabli du capital emprunté. Sur la plateforme Bolero Crowdfunding, les emprunts ont une durée de 1 à 5 ans maximum, pour des taux bruts situés entre 5% et 10%.

- Le mode de remboursement est déterminé à l'avance en fonction des capacités de l'entreprise. Le remboursement peut être mensuel, trimestriel ou annuel. Les prêts bullet sont également possibles: le capital est alors entièrement remboursé à l'échéance finale de l'obligation.

**Le précompte mobilier est toujours dû sur les intérêts.*

Conseils pratiques

Procédez de manière réfléchie. Étudiez soigneusement les projets proposés et le business plan exposé par l'entrepreneur. Vérifiez le score de risque indépendant qui est parfois attribué.

Veillez à consulter la fiche d'informations clés sur l'investissement (KISS) lors de chaque campagne de crowdfunding. Les facteurs de risque y sont également exposés.

Investissez dans les projets qui vous parlent le plus et dans lesquels vous croyez le plus.

- Le crowdfunding est une manière intéressante de diversifier votre portefeuille d'investissement. Mieux vaut cependant ne pas investir plus de 5% à 10% de votre patrimoine à investir dans le crowdfunding. Lors du test de connaissance et d'expérience, Bolero évaluera également votre capacité à supporter les pertes.
- Investissez de petits montants dans plusieurs projets de façon à limiter votre risque. Si une campagne de crowdfunding s'avère un peu moins profitable, vos autres investissements feront en effet contrepoids.
- Vous avez toujours 4 jours pour révoquer un investissement auprès de Bolero Crowdfunding.
- Suivez l'évolution de la PME, interrogez les chefs d'entreprise et aidez-les à se développer. N'hésitez pas à partager avec eux votre réseau et votre expertise. Vous soutenez ainsi la croissance de ces entreprises.

Législation

En Europe, le crowdfunding est réglementé par la loi. Ainsi, une plateforme de crowdfunding doit se conformer au Règlement européen sur le crowdfunding (UE) 2020/1503 et est tenue de fournir des informations suffisantes sur les risques et les coûts associés à une campagne. C'est la raison pour laquelle, la première fois que vous souhaitez investir dans un projet, vous serez invité, en tant qu'investisseur, à effectuer un test sur vos connaissances et votre expérience. Si ce test révèle que vos connaissances ne sont pas suffisantes pour comprendre les risques du crowdfunding, vous ne pouvez pas investir.

La législation fixe également le montant maximum qu'une entreprise peut lever par crowdfunding et qu'un investisseur peut investir. Sur Bolero Crowdfunding, vous pouvez investir 25 000 euros au maximum. Depuis l'entrée en vigueur en Belgique du nouveau droit des sociétés le 1er mai 2019, les sociétés à responsabilité limitée peuvent également lever jusqu'à 5 millions d'euros de financement par crowdfunding.

Les intérêts perçus sont soumis au précompte mobilier, sauf si les conditions du Tax Shelter sont remplies.

Le Tax Shelter pour les start-up et les PME consiste à accorder un **allègement fiscal à un investisseur** (personne physique) **qui investit, directement ou sur une plateforme de crowdfunding**, dans une PME ou une start-up à hauteur de 30 ou 45% de l'investissement réalisé dans la PME ou la start-up. Si le Tax Shelter s'applique, nous l'indiquons clairement dans la campagne de crowdfunding.

Risques pour l'investisseur

Avant d'investir dans une campagne de crowdfunding, vous devez déterminer si ce type d'investissement vous convient. Rendement et risque vont de pair, mais tout le monde n'a pas la même résistance au risque.

Pour déterminer si le crowdfunding vous convient, vous devez disposer de suffisamment d'informations. Comme nous venons de l'expliquer, le crowdfunding est en quelque sorte un investissement en obligations. C'est pourquoi nous aborderons dans un premier temps les risques d'une obligation et ensuite les risques inhérents au crowdfunding

A) Risques d'une obligation

Le **risque sur débiteurs (ou risque de crédit)** est la probabilité que l'entreprise ou l'émetteur ne respecte pas ses obligations. Ce manquement est souvent dû à une mauvaise santé financière ou à une faillite imminente. Ce risque est toujours différent et il dépend de la qualité de l'émetteur.

Le **risque de liquidité** correspond au risque qu'un titre soit difficilement négociable avant l'échéance finale. Il est alors difficile, voire souvent même impossible, de vendre l'obligation par anticipation ou avant l'échéance.

Le **risque de taux d'intérêt** désigne le risque de fluctuations de la valeur d'un investissement consécutives à l'évolution des taux du marché. Il est faible pour les obligations. Vous ne courez ce risque que lorsque vous vendez votre obligation avant l'échéance finale, ce qui est rare.

B) Risques du crowdfunding

- **Le risque sur débiteurs ou le risque de défaut de paiement et de perte (partielle) du capital:** les chances de succès d'une entreprise sont toujours incertaines, même après un examen approfondi. Bolero Crowdfunding ne peut pas non plus prédire l'avenir. Une entreprise peut faire faillite. Il s'agit là du risque majeur auquel vous êtes confronté en tant qu'investisseur, car il peut signifier la perte totale ou partielle de votre mise. En cas de faillite de l'entreprise dans laquelle vous avez investi par crowdfunding, il y a fort à parier que vous perdrez la totalité de votre investissement. Vous investissez en effet souvent dans une obligation (subordonnée) qui prévoit de rembourser en priorité les créanciers privilégiés ou garantis si l'entreprise connaît des difficultés.

Les risques associés à un projet de crowdfunding peuvent être influencés par le secteur dans lequel l'entreprise opère, la réserve financière de l'entreprise, la durée de l'obligation et l'activité de l'entreprise.

En cas de problèmes et si tout le monde ne peut pas être remboursé, il y a peu de chances qu'il reste des fonds pour rembourser (partiellement) les investisseurs subordonnés.

- **Remboursement tardif**

Lorsqu'un émetteur (l'entreprise émettrice de l'obligation) rencontre des difficultés temporaires, le remboursement en temps utile peut s'avérer compromis. Dans des cas très exceptionnels, l'entreprise peut alors demander un report de paiement à ses investisseurs, mais cela se produit rarement.

- **Risque de liquidité**

Dans le cas du crowdfunding, ce risque est élevé. Vous ne pouvez pas vendre par anticipation l'obligation que vous avez achetée dans le cadre d'un projet de crowdfunding. Il n'existe aucun marché pour le faire actuellement.

- **Risque de taux d'intérêt**

Ce risque ne s'applique pas au crowdfunding. Le taux d'intérêt est fixé à l'avance et ne peut pas être modifié. Les principaux risques résident donc dans un remboursement tardif ou un non-remboursement (partiel). Ils sont bel et bien présents, mais sont heureusement assez rares. Une obligation (subordonnée) est par définition un produit risqué, mais Bolero Crowdfunding et l'investisseur peuvent veiller à ce que ce risque soit supportable ou soit atténué. Dans le chapitre suivant, nous reviendrons sur ce point en détail.

QUE FAIT BOLERO CROWDFUNDING POUR RÉDUIRE VOTRE RISQUE?

Avant d'investir dans une campagne de crowdfunding, il est important de se renseigner sur l'entreprise concernée. Bolero Crowdfunding sélectionne les projets sur la base d'un examen préalable et s'assure que l'entreprise communique aux investisseurs (potentiels) des informations claires concernant sa campagne.

A) Une sélection rigoureuse des projets

Chaque entreprise est différente. C'est pourquoi Bolero Crowdfunding examine chaque projet à la loupe avant d'autoriser l'entreprise à organiser une campagne de crowdfunding sur sa plateforme. Cette sélection rigoureuse réduit le risque pour les investisseurs potentiels.

L'examen prend en compte de nombreux facteurs, parmi lesquels le secteur, le parcours de l'entreprise, l'organisation, l'objectif du financement, etc.

Comment la sélection est-elle effectuée par Bolero Crowdfunding?

La première étape d'une campagne de crowdfunding est un entretien et une présentation détaillée de l'entreprise. L'entreprise doit alors fournir de nombreuses informations à ce stade ou à une étape ultérieure et l'équipe de Bolero Crowdfunding entame une analyse approfondie. Si l'entreprise est jugée digne d'organiser une campagne de crowdfunding et qu'un accord est trouvé sur la durée, le taux et les autres modalités, l'émetteur peut mettre toutes les informations nécessaires à la disposition des investisseurs potentiels. À cet effet, l'entrepreneur communique des informations déterminées sur le site de Bolero Crowdfunding, que les investisseurs et les parties intéressées pourront consulter, et il se charge du KIIS. La fiche d'informations clés sur l'investissement expose les facteurs de risque.

Attention: le 'feu vert' de Bolero Crowdfunding ne garantit pas qu'une entreprise sera effectivement en mesure de rembourser ses dettes à l'avenir. De nombreux facteurs sont pris en compte, mais une enquête de due diligence complète n'est pas effectuée et personne ne peut prédire l'avenir.

Monitoring

Bolero Crowdfunding attache beaucoup d'importance au suivi de l'entrepreneur pendant la durée de l'emprunt obligataire et estime que les investisseurs doivent être tenus informés de l'évolution de l'entreprise dans laquelle ils ont investi. Nous conseillons donc à l'entrepreneur d'informer régulièrement ses investisseurs sur l'évolution de son entreprise.

B) Test de connaissance et d'expérience en matière d'investissements

Bolero Crowdfunding ne fournit aucun conseil personnalisé aux investisseurs, mais applique le principe d'exécution simple. Bolero Crowdfunding se limite donc à recevoir et à transmettre des ordres d'investissement. Bolero Crowdfunding a également l'obligation d'interroger tous ses investisseurs sur leur connaissance et leur expérience en matière d'investissements dans les PME et les entreprises de croissance. Cela se fait grâce au **'test de connaissance et d'expérience en matière d'investissements'**. En fonction de vos réponses, Bolero Crowdfunding évalue si les opportunités d'investissement proposées sur la plateforme vous conviennent. Vous devez réussir le test pour pouvoir investir dans un projet de crowdfunding.

C) Sonder votre capacité à supporter des pertes

Outre le test de connaissance et d'expérience en matière d'investissements, les investisseurs doivent également effectuer une simulation afin d'évaluer leur capacité à supporter des pertes. Cette capacité est évaluée à la lumière des revenus, de l'actif et du passif du client. KBC Bank effectue cette simulation chaque année, au moyen d'un questionnaire.

DES QUESTIONS? NOTRE PROPOSITION VOUS INTÉRESSE?

Dans ce cas, n'hésitez pas à contacter l'équipe Bolero Crowdfunding à l'adresse info@crowdfunding.bolero.be ou à appeler l'Orderdesk de Bolero au 02 303 33 01.

Disclaimer

Bolero est la plateforme d'investissement simple exécution de KBC Bank SA et est indépendante de tous les autres services de placement qui peuvent être fournis par KBC Bank SA. Publié par Bolero (KBC Bank SA)
La présente publication est uniquement mise à disposition à des fins informatives. Les informations sont de nature générale et ont un caractère purement instructif. Elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme un conseil en investissement personnalisé, ni comme une proposition, incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'un investissement ou de réalisation de toute autre opération de quelque nature que ce soit. Vous assumez par conséquent l'entière responsabilité de l'utilisation que vous ferez de ces informations dans le cadre de vos décisions personnelles en matière d'investissement. Bien que les informations soient basées sur des sources jugées fiables par l'auteur, Bolero ne garantit pas leur exhaustivité, leur exactitude et leur actualisation, et vous devez tenir compte d'éventuels changements (législation, traitement fiscal). Par conséquent, aucun droit ou obligation ne peut être déduit de ces informations.

© 2023 KBC Bank SA/Bolero. Tous droits réservés.